académie Dijon

RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Dijon, le 18 février 2020

La rectrice

à

s/c de mesdames les inspectrices d'académie, directrices académiques des services de l'éducation nationale et de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale,

Monsieur le délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue de l'académie de Dijon,

Division des Ressources Humaines

Gestion des personnels de direction et d'inspection

Affaire suivie par :
Myriam BURGAT
Sandrine VOISINE
Référence :
DIRH4 MB/SV
Téléphone :
03 80 44 86 86
03.80.44.86.85
courriel :
dirh4@ac-dijon.fr

2G rue Général Delaborde
BP 81921
21019 DIJON
cedex

Objet : Inscription sur la liste d'aptitude d'accès au corps des inspecteurs de l'éducation nationale au titre de l'année 2020

Je vous informe que la note de service concernant l'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au corps des Inspecteurs de l'Éducation Nationale sera prochainement publiée au bulletin officiel (note de service n°2020-0012).

Les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude 2020 sont appréciées au **1er janvier 2020**.

Conformément aux dispositions des articles 5 et 7 du décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 modifié, peuvent figurer sur cette liste, les fonctionnaires :

- appartenant à un corps d'enseignement, à celui des psychologues de l'éducation nationale ou au corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale
- et justifiant de dix années de services effectifs en cette qualité.

Dès l'ouverture du Portail Agent, en date du **21 février 2020** et jusqu'au **8 mars 2020 inclus**, les candidats devront compléter un formulaire de demande d'inscription, à disposition sur le site www.education.gouv.fr, rubrique « concours, emplois, carrières » menu « personnels d'encadrement », « personnel d'inspection », sous –menu « inspecteur de l'éducation nationale » « autre mode de recrutement », rubrique « recrutement par la liste d'aptitude » .

J'attire votre attention sur l'appréciation portée sur la candidature qui devra prendre en compte la possibilité pour les intéressés d'accéder au corps des IEN par d'autres voies.
Afin de déterminer les profils de compétences les plus en adéquation avec les missions d'IEN, vos avis devront revêtir un caractère suffisamment différencié.

Les avis que vous porterez sur les agents seront saisis directement dans le module via SIRHEN conformément au calendrier académique **du 09 au 12 mars 2020**.

Les états de service des personnels du premier degré devront être vérifiés par vos soins.

Pour la rectrice et par délégation,
Le chef de la DIRH,

Christophe MONNY

P.J. : **Dossiers de candidature**
Copie transmise à Monsieur le chef du SAIO